

Éditorial

Contrôle des canalisations



Un point remonte souvent aux oreilles du conseiller communal que je suis: mais que font ces employés communaux dans les canalisations? On sous-entend donc que tout doit être en ordre. Eh bien, non!

Il faut constater qu'un très grand nombre de chantiers (plus de la moitié) n'arrive pas à terme sans un constat de non-conformité. C'est bien dommage, car une énergie monstrueuse est dépensée autant par ceux qui contrôlent, mais plus encore par ceux qui construisent. Pourquoi?

Val-de-Ruz a vu sa population augmenter de manière importante au fil des années, avec, en corollaire, de nombreuses nouvelles constructions. Ce sera encore le cas pour la suite, malgré une Loi sur l'aménagement du territoire adoptée en 2013 limitative.

À Val-de-Ruz, comme dans d'autres régions, il n'est pas possible d'accompagner de près tous les chantiers en cours. C'est pourquoi, nous participons à la première séance de chantier pour rappeler le contenu du permis de construire et contrôlons, à la fin, la bienfacture de l'ouvrage. Or, nos constats sont les suivants: pas ou peu de lecture de détail des permis de construire par les promoteurs, peu de propriétaires au courant de l'ensemble des conditions du projet de construction et suivi communal minimum (début et fin).

S'il est un sujet délicat pour notre région, c'est bien celui de l'implantation des nouveaux quartiers, pour un certain nombre au milieu des drainages agricoles. Plusieurs plans généraux régissent l'évacuation des eaux, système au demeurant très complexe. Dès lors, si vous voyez notre équipe avec une caméra et/ou ouvrant des regards, sachez que ce travail est absolument nécessaire pour contrôler et pouvoir décider en connaissance de cause. Cela nécessite non seulement l'expertise des ingénieurs et de nos employés, mais aussi une meilleure qualité dans les constructions en cours dans notre région. Ainsi, nous nous faciliterons tous la tâche.

Daniel Geiser, conseiller communal

Défibrillateurs communaux

Dix défibrillateurs communaux sont à la disposition de la population en cas d'urgence et, pour la plupart, accessibles à l'extérieur, comme c'est désormais le cas à La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

Ils sont placés stratégiquement sur le territoire, dans des lieux éloignés de plus de sept minutes du départ des ambulances à Malvilliers.

Le 144 en a connaissance et peut ainsi demander à des tiers d'aller chercher l'appareil le plus proche afin de démarrer un massage cardiaque avant l'arrivée des secours.

Ces outils sont très efficaces et faciles d'utilisation pour tout un chacun. À partir du moment où un défibrillateur a été sorti de son coffret et mis en service, il guide l'utilisateur pas à pas dans les démarches à effectuer à l'aide de messages vocaux et d'images explicatives.

Emplacements illustrés et autres informations sur le site internet communal, rubrique *Défibrillateurs*.

Futur PAL au Mycorama

Les planches détaillées du futur plan d'aménagement local (PAL) de la Commune sont exposées au Mycorama à Cernier **jeudi 22 et vendredi 23 juin 2023**, de 18h00 à 20h00, ainsi que **samedi 24 juin** de 10h00 à 12h00.

Les personnes intéressées peuvent se rendre sur place où une permanence est assurée par des experts en aménagement du territoire et par le Conseil communal. C'est l'occasion de poser des questions tant d'ordre général qu'individuel ou de se pencher sur les points de détail.

Attention aux arnaques



Plusieurs entreprises de la région ont signalé avoir reçu un appel téléphonique de personnes s'annonçant comme étant de la Commune de Val-de-Ruz et leur proposant «de participer au financement d'un agenda».

Les Autorités tiennent à rappeler que, d'une part, le seul annuaire «communal» existant est totalement gratuit et se trouve sur le site internet communal sous *Découverte/commerces, artisans, industries* et que, d'autre part, la Commune ne travaille qu'avec des prestataires qu'elle a légitimés.

Ces démarcheurs doivent donc être capables de prouver qu'ils sont mandatés par la Commune et il ne faut pas hésiter à en exiger la preuve. Dans tous les cas, la prudence est de mise.

www.val-de-ruz.ch

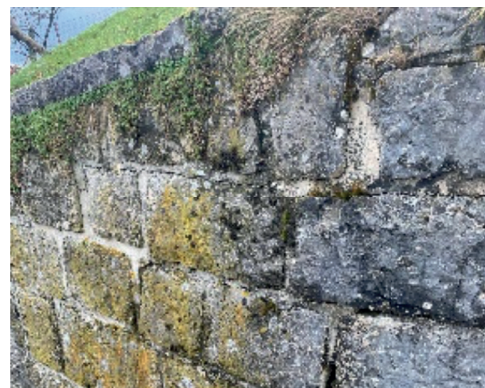
Mur de soutènement

Depuis la fin de l'hiver dernier, un mur en pierres de taille haut d'environ deux mètres, longeant le Chemin du Tilleul aux Hauts-Genèveys, présente un «gonflement» pour le moins inhabituel sur une longueur de pratiquement six mètres.

Ce gonflement est lié à l'accumulation d'eau dans le terrain en surplomb, laquelle, en raison d'un drainage insuffisant, provoque une poussée du mur en direction de la chaussée. Ainsi, en période de dégel ou lors de fortes pluies, la structure pierreuse subit un descellement des blocs taillés pouvant aboutir à l'effondrement.

Afin de prévenir ce risque et les conséquences y relatives pour les usagers du chemin, une rénovation lourde de l'ouvrage démarrera à la fin de ce mois de juin, pour une durée d'environ trois semaines. Une signalisation sera mise en place pour garantir la sécurisation du chantier.

Éviter un accident, garantir la fonction de soutènement, améliorer le drainage du terrain, tels sont les objectifs principaux de cette intervention, objectifs en lien avec la volonté du Conseil communal d'entretenir le patrimoine selon un ordre de priorité empreint de pragmatisme.



La Suisse bouge

Durant tout le mois de mai, plus de 60 millions de minutes de mouvement ont été accumulées sur l'ensemble du territoire national. Avec plus de 576'526 minutes, Val-de-Ruz a pris une superbe 7^e place parmi les communes de plus de 10'000 habitants.

Merci au comité de bénévoles et aux sociétés locales qui ont mis en place le programme vaudruzien ainsi qu'à toutes les personnes qui ont accumulé des minutes de mouvement en faveur de leur commune. Plus de détails sur www.duelintercommunalcoop.ch.

L'édition 2024 se déroulera du 1^{er} au 31 mai.

À ban: utilité et conséquences

Plusieurs lieux de la commune sont mis à ban. Il s'agit des cours d'école, des places de jeux, des bâtiments communaux et des déchèteries, entre autres. Généralement, leur accès est limité par des horaires. En dehors des heures prescrites, il est interdit d'y accéder (sauf ayants droit), notamment à cause des risques que prendraient les personnes en y pénétrant.



La mise à ban, indiquée par un panneau «à ban», signale que l'accès à un terrain est prohibé. L'indication publiée dans la Feuille officielle permet à son propriétaire de dénoncer le contrevenant, voire de l'amender.

La Commune est responsable de six déchèteries. Des infractions sont parfois constatées et sont systématiquement dénoncées, comme par exemple récemment à Chézard-Saint-Martin. Plusieurs personnes ont escaladé le grillage et commis des dégâts à l'intérieur du site, sans se rendre compte qu'elles ont mis leur vie en danger.

Il est rappelé que les assurances ne couvrent pas les dégâts provoqués volontairement, ce qui se traduit par des frais non négligeables. Une mention dans le casier judiciaire peut s'en suivre, élément évidemment négatif, par exemple pour la recherche d'un futur emploi.

Le projet hôtelier prend forme

En novembre 2022, la Commune devenait propriétaire des biens immobiliers sis à La Vue-des-Alpes, soit deux bâtiments destinés à l'hébergement et à la restauration sur une parcelle d'environ 8'000 mètres carrés. Pour mémoire, cette acquisition fait partie de la vision touristique présentée l'automne dernier par le Conseil communal, vision soutenue à l'unanimité par le Conseil général et saluée par le Conseil d'État.

Depuis le début de cette année, un comité de transition s'active pour dessiner le nouveau visage de ce patrimoine immobilier. Accompagné de deux conseillers communaux, ce comité, constitué de spécialistes des domaines du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie, de l'entrepreneuriat local et du marketing, aura terminé ses réflexions fin juillet.

À ce jour, les grandes lignes du concept hôtelier et celles du modèle d'exploitation sont déterminées. D'un point de vue architectural, une importante modification de la géométrie du terrain sur lequel se trouve la terrasse offrira un meilleur accès au bâtiment principal, le tout dans un écrin équilibré, composé de matières minérales et massifs végétalisés. L'intérieur subira d'importantes rénovations. En effet, afin de correspondre à la demande du marché et de faire vivre aux visiteurs de véritables expériences, il est impératif de donner un caractère fondamentalement différent de l'existant.

Du côté du processus politique, le Conseil communal présentera en août prochain un budget de rénovation à la Commission de gestion et des finances. Dans l'intervalle, afin de ne pas perdre de temps, une demande de permis de construire sera publiée, l'objectif étant de recevoir le feu vert au début de l'automne 2023. S'en suivront huit à neuf mois de travaux qui se dérouleront, sans nul doute, à un rythme effréné.

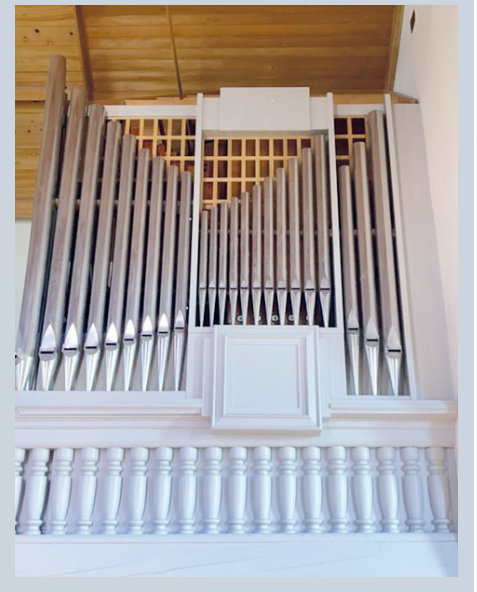
Le projet est ambitieux et réaliste. Il s'inscrit concrètement dans une perspective de rentabilité tout en s'appuyant sur une stratégie exemplaire de durabilité: intégration sociale, réduction des impacts sur l'environnement, modèle économique circulaire, promotion du terroir (sa nature, ses produits). Autant d'éléments qui offriront un cadre fédérateur aux acteurs du site et un lieu attractif s'adressant à un large public.

L'image du mois

La Commune est propriétaire des 11 temples protestants installés sur son territoire et en assume la totalité des charges. Neuf sont équipés d'un orgue de type manuel ou électronique.

En 2022, le coût annuel de l'entretien de base et de l'accordage des orgues s'est chiffré à CHF 8'055.

Dans les années à venir, plusieurs orgues devront être totalement révisés. Cette opération lourde nécessite le démontage complet de l'appareil. Les coûts sont estimés entre CHF 50'000 et CHF 100'000 par instrument.



PAYSAGE DE L'ANNÉE

2022

PAYSAGE D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ

La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photographies illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du prix du Paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres.

Sensible à l'intégration paysagère de son bâtiment, l'entreprise Codec SA, récemment installée sur son nouveau site de Dombresson, a soigné ses aménagements extérieurs, s'inscrivant ainsi dans une démarche de franges urbaines.

Entre 2019 et 2020, entre la route et le parking, a été plantée une allée de sorbiers et d'alisiers, des essences indigènes favorables à la biodiversité.

Le choix des essences et la plantation de cet alignement d'arbres contribuent à la qualité du paysage en s'inspirant notamment des éléments paysagers emblématiques du Val-de-Ruz.

(Photos: Parc Chasseral)



28.04.2020



11.04.2022